

**ISSOIRE  
COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Nombre de Membres :

En exercice : 27  
Présents : 26  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mil dix,

Le 30 mars à dix-huit heures trente,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ d'ISSOIRE COMMUNAUTÉ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal en Mairie d'Issoire sous la présidence de Monsieur Bernard ROUX, Président.

Date de convocation : 24/03/2010

Date d'affichage : 07/04/2010

**OBJET :**

**Avenant au marché  
complémentaire de  
contrôle technique pour  
la balnéothérapie**

Présents avec voix délibérante : Mrs Jacques MAGNE, Gérard GUILLET, Robert CHABAUD, Gilles DUFOUR, Pascal TARRAIRE (suppléant), Sébastien ALLART, Bertrand BARRAUD, Marc JAMON, Georges CHASSANY, Lionel DIRAND, Philippe MARTY, Bernard FLAT (suppléant), Bernard ROUX, Henri GONIN, Lionel GERARD, Georges NAVA, José CHIODO, Jean-Yves CROUZET, Joël BORTOLOTTI, Eric THOMAS ; Mmes Martine VORE, Françoise CHAUVIERE, Véronique COLAS-FIORINI, Maria LANCRENON, Nadège DUCHET, Chantal POISSON (suppléante).  
*Bernard FLAT : pouvoir de Jocelyne BOUQUET, du fait de l'absence de son suppléant attribué Eric MARY.*

Absents excusés : Mrs Christophe NECHAOUNI, Henri SEMONSUT, Fabien BERNARD ;  
Mme Jocelyne BOUQUET.

Secrétaire : M. Henri GONIN

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président indique qu'un ordre de service a été envoyé à l'entreprise Bureau Véritas, contrôleur technique du marché de la balnéothérapie, pour la réalisation de la mission de coordination SPS pour un montant total de 2.057 € HT.

Un avenant doit donc être produit dont le projet est présenté aujourd'hui. Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que cette mission SPS est rendue obligatoire par un arrêté du 25/02/2003 du Ministère du Travail – Journal Officiel du 10/03/2003.

Monsieur le Président propose donc au final aux membres du Conseil communautaire de l'autoriser à signer l'avenant n°1 avec Bureau Véritas tel que présenté ce jour.

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de l'autoriser à signer l'avenant n°1 avec Bureau Véritas tel que présenté ce jour.

Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 07/04/2010  
Transmis à la Sous-Préfecture  
d'Issoire le 07/04/2010

Le Président  
Bernard ROUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bernard ROUX

